

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT CULTUREL ET SPORTIF

STRUCTURES CULTURELLES

Une aide à l'acquisition de matériels et à la réalisation de travaux.
Vérifiez le caractère éligible de vos demandes (voir règlement)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Action Culturelle, Sports et Vie Associative

↳ REMPLIR ET ENVOYER SA DEMANDE PAR INFORMATIQUE :

Renseigner les zones grisées du dossier de demande de subvention

- 1 • Enregistrer le dossier complété sur votre disque dur
- 2 • Scanner les pièces justificatives demandées
- 3 • Scanner la déclaration sur l'honneur du Président ou de son représentant datée et signée
- 4 • Envoyer l'ensemble du dossier de subvention par courriel accompagné des pièces justificatives à l'adresse :
culture@departement-touraine.fr

NB : pour les documents volumineux, utiliser la plateforme
de téléchargement <https://www.transfERNOW.net>

Date limite de dépôt
du dossier :
15 mai 2025

NOM DE LA STRUCTURE

Conseil départemental
Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Action culturelle, Sports et Vie Associative
PLACE DE LA PREFECTURE
37927 TOURS CEDEX 9

Secrétariat : Tél. : 02 47 31 49 94
Instruction : Tél. : 02 47 31 48 61
Courriel : culture@departement-touraine.fr



DESCRIPTIF DU PROJET

TYPE ET DESCRIPTION DU PROJET :

OBJECTIFS ET MOTIVATIONS DU PROJET :

DATE PRÉVISIONNELLE D'ACQUISITION DU MATÉRIEL OU DE RÉALISATION DES TRAVAUX :

.....

Le matériel ou l'équipement sera-t-il mutualisé ? oui non

Si oui, préciser la ou les structures bénéficiaires et leur commune de rattachement :

BUDGET SUPÉRIEUR À 2 000 € HORS TAXE : :

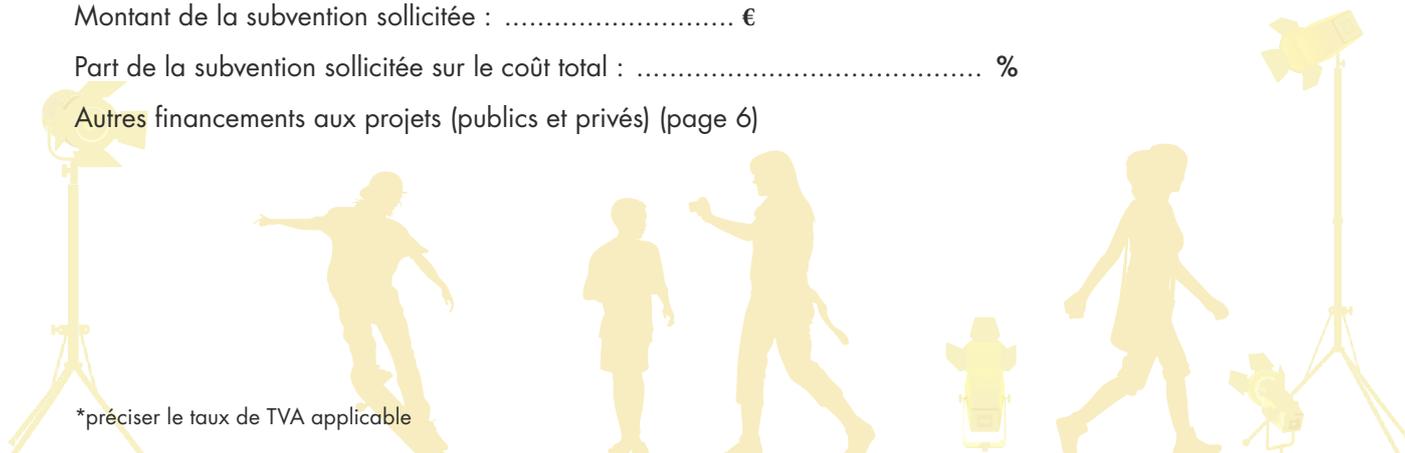
Coût total du matériel ou des travaux : € HT (..... € TTC*)

Montant de la subvention sollicitée : €

Part de la subvention sollicitée sur le coût total : %

Autres financements aux projets (publics et privés) (page 6)

*préciser le taux de TVA applicable



DÉTAIL DES MATÉRIELS OU DES TRAVAUX

Matériel / Travaux	Public bénéficiaire (enfants, jeunes, handicapés...)	Nombre de personnes bénéfi- ciaires	Actions mises en place / Objectifs	Date prévision- nelle d'achat / de réalisation des travaux	Coût (joindre un devis détaillé)

PLAN DE FINANCEMENT

Association :

Intitulé du projet :

Montant HT :

Montant TTC :

financeurs	Montant de subvention	Taux (%)	Attribuée (A) ou Demandée (D)
Département			
Commune			
Communauté de Communes			
Région			
Etat			
Autres collectivités ou personnes publiques			
Autres financeurs			
Autofinancement			

TOTAL			
--------------	--	--	--

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Représentant(e) l'association :

Demande une subvention au Département d'un montant de : €

Je certifie :

- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- Que l'association est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- La sincérité et l'exactitude des informations renseignées dont notamment les montants des demandes de subventions déposées auprès des financeurs publics
- Que les comptes et budget présentés ont été approuvés par les instances statutaires

Fait à, le

Signature et cachet de l'association

Liste des pièces à joindre à votre dossier

Pièces à fournir : (Sauf dans le cas où votre association bénéficie déjà d'une subvention départementale en 2024).

- Les statuts de l'association
- La composition du bureau
- Le dernier budget prévisionnel approuvé
- Bilan, compte de résultat et annexes du dernier exercice connu (certifiés par le commissaire aux comptes ou, à défaut, par le Président) et rapports général et spécial du commissaire aux comptes
- Le plus récent rapport d'activité approuvé
- Copie du dernier récépissé de déclaration de votre association en Préfecture

Pièces à fournir obligatoirement pour chaque demande :

- Un devis de moins de 3 mois de l'acquisition ou des travaux envisagés
- Un relevé d'identité bancaire, portant l'adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Copie du certificat d'inscription au répertoire SIRENE (INSEE)

Informations importantes :

- Toute demande de financement de matériels ou d'équipements culturels doit être accompagnée d'un devis de moins de 3 mois. Le matériel déjà acquis au moment de la demande ne peut donner lieu à une subvention : **les factures ne sont pas acceptées.**
- Tout dossier incomplet ou réceptionné après le **15 mai 2025** ne sera pas instruit.
- Votre demande de subvention sera soumise après instruction par le service, à la décision de la Commission permanente du Conseil Départemental. L'instruction est menée après analyse des critères d'intervention et dans la limite des budgets votés.

